



Conseil communal d'Arzier-Le Muids

Rapport de la commission des finances relatif au préavis municipal N° 02/2024 :

Demande d'un crédit complémentaire au préavis N° 14/2023 de CHF 144'000.-- TTC pour le remplacement de la centrale de chauffe du chauffage à distance communal.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Notre commission s'est réunie en date du 5 mars 2024 avec Madame la syndique Louise Schweizer et Messieurs les Municipaux Philippe Esseiva, Frédéric Guilloud et Nicolas Ray, puis a délibéré à la suite de cette entrevue.

La commission tient à remercier les Municipaux présents pour leur disponibilité et particulièrement M. Nicolas Ray en charge du préavis pour ses réponses.

1. Remarque préliminaire

En tant que commission des finances, nous nous sommes limités à examiner les questions et enjeux financiers de ce préavis et leurs impacts sur les finances communales. Les questions liées à l'opportunité de cet investissement et à la pertinence des choix de la Municipalité relèvent de la commission ad hoc, au rapport de laquelle nous nous permettons de vous renvoyer.

2. Examen du préavis

Intégration au plan d'investissement : Cet objet estimé au préalable par le mandataire était prévu dans le plan d'investissements de 2023 à hauteur de CHF 900'000.- TTC.

Suite au retour d'appels d'offres le coût total estimé se monte à CHF 1'044'000.- TTC, à savoir une augmentation de 144'000.- qui fait l'objet du présent préavis.

Budget : il résulte d'un appel d'offre pour l'ensemble des prestations avec une réserve de ~ 5%.

Modalités de financement : le financement de ce préavis est prévu par un emprunt.

Amortissement : au même titre que le préavis N° 14/2023 l'installation complète sera amortie sur la totalité du montant des travaux à la 1ère utilisation de l'objet pour un montant de CHF 1'044'000.-- par prélèvement au "Fonds de réserve -Amortissements futurs".

Risques particuliers liés à cet investissement : Aucun risque particulier lié à cet investissement n'a été identifié.

Amendements : Aucun.

Demande d'un crédit complémentaire au préavis N° 14/2023 de CHF 144'000.-- TTC pour le remplacement de la centrale de chauffe du chauffage à distance communal.

3. Conclusions

Après en avoir pris connaissance et l'avoir examiné et débattu, la commission des finances propose au Conseil communal à l'unanimité :

1. D'adopter le préavis municipal N° 02/2024 relatif à la demande d'un crédit complémentaire au préavis N° 14/2023 de CHF 144'000.-- TTC pour le remplacement de la centrale de chauffe du chauffage à distance communal tel que présenté par la Municipalité.
2. De financer ce dernier par l'emprunt.

Arzier-Le Muids, le 14 mars 2024

Pour la Commission des finances :

Christian BRÜGGER

Excusé



Didier HERMANN

Pascal VOUTAT



Matthieu WOLFF

Flavio BOSCARDIN

Rapporteur